

## Règlement du jeu « Tirage au sort FACOM »

### Article 1 : Société organisatrice

FACOM Stanley Black & Decker France - S.A.S. au capital de 234 759 168 EUR - RCS Lyon B 954 507 521 - 62 Chemin de la Bruyère - 69574 DARDILLY - N° TVA : FR28954507521, ci-après dénommée la « Société Organisatrice » organise du 1er Octobre 2021 au 31 Décembre 2021 minuit (heure de Paris), un jeu dont les modalités sont décrites dans le règlement ci-dessous.

### Article 2 : Présentation

Il sera procédé au tirage au sort de 154 gagnants.

Ce tirage au sort sera effectué le 10 Janvier 2022 parmi les participants qui auront bien voulu s'inscrire sur le site web de la Facommunauté (<https://www.facommunaute.fr/actus/gagnez-votre-atelier-facom/>) et qui pourront justifier de l'achat d'un produit mentionné ci-dessous. Ce jeu s'adresse aux utilisateurs (personnes majeures), résidant en France Métropolitaine y compris la Corse, ayant fait l'achat d'au moins un produit FACOM Mobilier d'atelier, servante et système d'aménagement MATRIX (produits listés sur le site de la Facommunauté). Une preuve d'achat entre le 1er Octobre 2021 et le 31 Décembre 2021 (facture, ticket de caisse) sera demandée aux personnes tirées au sort a nous envoyé dans un délai de 10 jours.

Au cas où parmi les personnes tirées au sort le 10 janvier 2022, la preuve d'achat ne nous a pas été adressé dans les 10 jours, FACOM prévoit de tirer à titre subsidiaire 50 autres gagnants, à qui seront attribué par ordre de tirage, les lots disponibles à condition qu'ils nous envoient aussi les preuves d'achat.

Les lots vous seront adressés dans un délai de 5 semaines. L'acheminement des lots, bien que réalisé au mieux de l'intérêt des gagnants, s'effectue au risque et périls des destinataires. Les éventuelles réclamations doivent être formulées par les destinataires directement auprès de FACOM dans les 3jours de la réception et par lettre recommandée avec AR (6/8 rue Gustave Eiffel - BP99 - MKOP France - 91423 Morangis Cedex)

Ce jeu est annoncé sur les PLV promotionnelles FACOM ainsi que les brochures Rouge Mécanique, Rouge Métallique distribuées dans les points de vente. Une communication dans ce sens est également prévue sur les sites de la Facommunauté, Facom et réseaux sociaux.

Dans le cadre de l'envoi des lots, les coordonnées des personnes tirées au sort seront transmises à notre prestataire Eproc.

### Article 3 : Participation

Pour participer à ce jeu, il faut impérativement :

- 1/ se rendre chez un Distributeur (physique ou non) revendeur de la marque Facom en France métropolitaine (Corse comprise) entre le 1er Octobre 2021 et le 31 Décembre 2021,
- 2/ acheter un ou plusieurs produits de la gamme rangement d'atelier, servante, système d'aménagement MATRIX (produits listés sur le site de la Facommunauté)
- 3/ S'inscrire sur le site de la FACOMMUNAUTE (<https://www.facommunaute.fr/actus/gagnez-votre-atelier-facom/>) et s'inscrire au tirage au sort.

### Article 4 : Gains

Les lots à gagner sont :

Lot 1 : 1 atelier JET LINE SYSTEM compose des références suivantes : JLS2-MBSPPBS, JLS2-MBS7TBS, JLS2-PBST3, JLS2-PPAV2BS, JLS2-PPAV1BS, JLS2-CHDPPBS, JLS2-CHSPPBS,

JLS2-BASEMBS, JLS2-A1000PPBS, JLS2-TUBESUP800 et JLS2-1KEY, d'une valeur de 3 768 €, au 1<sup>er</sup> Octobre 2021

Lot 2 : 1 atelier RWS, réf. RWS-4BS d'une valeur HT de 2 071,70 €, au 1<sup>er</sup> Octobre 2021

Lot 3 : 1 servante JET, réf. JET.6NM3A d'une valeur HT de 1 171,45 €, au 1<sup>er</sup> Octobre 2021

Lot 4 : 1 servante ROLL, réf. ROLL.6M3A d'une valeur HT de 688,95 €, au 1<sup>er</sup> Octobre 2021

Lot 5 : 150 établis Smoby FACOM d'une valeur unitaire HT de 29,16 €, au 1<sup>er</sup> Octobre 2021

Ces cadeaux ne sont ni transmissibles, ni échangeables contre un autre objet ou contre une quelconque valeur monétaire.

Les gagnants seront les personnes majeures qui auront participé au tirage au sort cité dans l'article 3.

#### **Article 5 : Acceptation**

Toute participation à ce jeu implique l'acceptation pure et simple du règlement complet.

#### **Article 6 : Contestation/Réclamation**

Tous les cas non prévus par le règlement ainsi que l'arbitrage pour toutes les contestations relatives à l'interprétation et ou à l'application du présent règlement seront tranchés par la société organisatrice dont les décisions seront définitives et sans appel. Toute contestation ou réclamation relative à ce jeu sera prise en considération dans un délai de un (1) mois à compter de la date d'échéance du jeu. Passé ce délai, il ne sera pas donné suite.

Toute contestation sur ce Jeu doit se faire par écrit à l'adresse suivante : FACOM, 6 / 8 rue Gustave Eiffel – BP 99 – 'Jeu Facom Sélection 2019' - MKOP France - 91423 Morangis Cedex. Aucune contestation ne sera acceptée un mois après la clôture du jeu. Ce règlement complet est déposé chez SAS ACJIR Nicolas Sibenaler et Beck – 25, rue Hoche – 91263 Juvisy sur Orge Cedex.

#### **Article 7 : Annulation/Modification**

La société organisatrice FACOM se réserve le droit, si les circonstances l'exigeaient, d'annuler, de reporter, de prolonger ou d'écourter le présent jeu ou d'en modifier les conditions sans que sa responsabilité puisse se trouver engagée vis-à-vis des participants.

La société organisatrice ne sera pas responsable de l'annulation du jeu pour cause de force majeure.

En cas de non-respect du règlement, le gagnant sera déchu de ses droits et le lot ne sera pas remis en jeux.

Tout changement fera l'objet d'information préalable par tous moyens appropriés. Des additifs et modifications de règlement peuvent alors éventuellement être publiés pendant le jeu, ils seront déposés chez l'huissier et considérés comme des annexes au présent règlement.

#### **Article 8 : Limite de responsabilité**

La Société Organisatrice ne saurait être tenue responsable de tout dysfonctionnement du réseau « Internet » ou du mauvais acheminement du courrier ou de tout autre problème qui ne lui serait pas imputable empêchant le bon déroulement du Jeu notamment dû à des actes de malveillance extérieurs. La connexion de toute personne au site et la participation au Jeu se fait sous son entière responsabilité. Il appartient donc à tout participant de prendre toutes les mesures appropriées de façon à protéger ses propres données et/ou logiciels stockés sur son équipement informatique contre toute atteinte due à des actes de malveillance extérieurs, et notamment les virus, et de tout autre aléa lié aux services postaux.

Les participants acceptent que les données contenues dans les systèmes d'information de la Société Organisatrice aient force probante jusqu'à preuve du contraire, quant aux éléments de connexion et aux informations résultant d'un traitement informatique relatif au Jeu.

La Société Organisatrice ne saurait davantage être tenue pour responsable au cas où un ou plusieurs participants ne pourraient se connecter au site du Jeu du fait de tout défaut technique ou de tout problème affectant le bon déroulement du Jeu dans des conditions indépendantes de la volonté de la Société Organisatrice, tel qu'un problème lié notamment à l'encombrement du réseau.

Les modalités du Jeu de même que les dotations offertes aux gagnants ne peuvent donner lieu à aucune contestation d'aucune sorte.

Dans tous les cas, si le bon déroulement administratif et/ou technique du Jeu est perturbé par un virus, bug informatique, intervention humaine non autorisée ou toute autre cause échappant à la Société Organisatrice, celle-ci se réserve le droit d'interrompre le Jeu.

La Société Organisatrice décline toute responsabilité pour tous les incidents et/ou accidents qui pourraient survenir pendant la durée de jouissance de la dotation attribuée et/ou du fait de son utilisation.

#### **Article 9 : Droit applicable/Différend**

Le fait de participer à l'Opération entraîne l'acceptation pure et simple du présent règlement.

En cas de divergence d'interprétation des articles composant le présent règlement, la Société Organisatrice s'efforcera de régler le différend à l'amiable. Il sera notamment possible de recourir à une procédure de médiation conventionnelle, ou à tout autre mode alternatif de règlement des différends.

Le présent règlement est soumis à la loi française. Toutes difficultés d'interprétation du présent règlement et tout cas litigieux seront tranchés en dernier ressort par les tribunaux compétents au regard des lois françaises.

#### **ARTICLE 10 - Données Personnelles**

Les données collectées sont indispensables à ce traitement et sont destinées aux services marketing de STANLEY BLACK&DECKER. Nous conservons vos données pendant une durée d'un an à compter de la clôture de l'opération. Conformément à la loi du 6 janvier 1978 modifiée ainsi que le règlement européen 2016/679 du 27 avril 2016 sur l'informatique et les libertés, vous disposez, d'un droit d'accès, d'interrogation, de rectification, d'effacement sur les informations qui vous concernent, d'un droit d'opposition à la prospection ou pour motif légitime, et d'un droit de définir des directives relatives au sort de vos données à caractère personnel après votre mort en vous adressant à : Stanley Black & Decker France SAS, 62 chemin de la Bruyère, CS 60105, 69574 Dardilly accompagné de la copie d'un titre d'identité portant votre signature. Stanley Black & Decker – RCS Lyon B 954 507 521.

#### **Article 11 : Dépôt de règlement**

Le présent règlement est déposé à la SAS ACJIR G.C NICOLAS- X SIBENALER- M BECK, huissiers de justice à JUVISY SUR ORGE 91263 Cedex et disponible gratuitement sur demande écrite auprès de FACOM, 6 / 8 rue Gustave Eiffel - BP99 – « Tirage au sort FACOM » - MKOP France - 91423 Morangis Cedex. Remboursement du timbre postal au tarif lent en vigueur sur demande écrite à FACOM accompagnée d'un RIB ou d'un RIP. Une seule demande par foyer. Il est aussi disponible sur notre site <https://www.facommunaute.fr> .

En cas de différence entre la rédaction du règlement tel que libellé sur le site et la version déposer chez l'huissier de justice, seule la version déposée chez l'huissier de justice prévaudra.

#### **Extrait du règlement :**

FACOM organise un jeu « Tirage au sort FACOM » pour l'achat de mobilier d'atelier FACOM, servante FACOM et Système d'aménagement MATRIX FACOM, dans les points de vente, physique ou non, des distributeurs revendeurs de la marque FACOM participant à l'opération du 1er Octobre 2021 au 31 Décembre 2021 minuit. Ce jeu est annoncé par des PLV promotionnelles distribuées dans les points de ventes, sur les brochures promotionnelles et sur les supports digitaux de la marque. Ce jeu s'adresse aux utilisateurs (personnes majeures), résidant en France métropolitaine y compris la Corse, à l'exclusion des collaborateurs FACOM et distributeurs et de leur famille. Les lots à gagner, pour l'ensemble des points de ventes, sont 1 atelier JET LINE SYSTEM, 1 atelier RWS, 1 servante JET, 1 servante ROLL et 150 établis Smoby Facom. Les établis Smoby Facom seront expédiés par notre prestataire Eproc à la suite du tirage au sort. Conformément à la loi « Informatique et Liberté » du 6 janvier 1978 et au « Règlement Européen des Données Personnelles » rentré en application à

compter du 25 mai 2018, toute personne remplissant une demande de participation bénéficie d'un droit d'accès, de rectification et de suppression portant sur les données personnelles collectées par la Société organisatrice. Ces droits pourront être exercés sur simple demande écrite en contactant la Société Organisatrice à l'adresse : FACOM, 6 / 8 rue Gustave Eiffel - BP99 – « Tirage au sort FACOM » - MKOP France - 91423 Morangis Cedex

Le règlement complet est déposé à la SAS ACJIR G.C NICOLAS- X SIBENALER- M BECK - 25, rue Hoche - 91263 Juvisy sur Orge Cedex et disponible gratuitement sur demande écrite à FACOM, 6/8 rue Gustave Eiffel - BP99 - MKOP France - 91423 Morangis Cedex. Remboursement du timbre postal au tarif lent en vigueur sur demande écrite adressée à l'adresse ci-dessus. Une seule demande par foyer (même nom, prénom, même adresse). Il est aussi disponible sur notre site <https://www.facommunaute.fr> .